



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

PV 196 CDA 25

Réunion restreinte en visioconférence du 27 Mai 2021 à 20H00

Présents : MM. CHANUDET - GIL – GUIDOU – MALDOU – PINGUET - VIÉ

Excusés : Mme FRONT - MM. MOREL - RIVIERE

Philippe Chanudet préside la séance.
Guillaume Vié est désigné secrétaire de séance.

En préambule la commission félicite Clément Turpin, CTRA de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté pour sa désignation et sa performance sur la finale de l'UEFA Europa Ligue opposant Villarreal à Manchester United.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion restreinte du 12/04/2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Désignations tournois et matchs amicaux estivaux

Guillaume Vié informe la CDA et transmet au responsable du pôle désignations la liste des arbitres souhaitant être désignés sur des matchs amicaux estivaux.

Il est rappelé aux arbitres, mais surtout aux clubs, que ces éventuels tournois et matchs amicaux doivent être préalablement déclarés, afin que des arbitres puissent y être désignés.

3. Modules 7&8 FIA octobre 2020

Alexis Gil se chargera d'organiser, dans le courant du mois de juin, les modules 7&8 de la FIA n'ayant pu être organisés en novembre. Ce afin de parachever la formation initiale de la candidate et des candidats reçus à l'examen théorique.

4. Situation de M. Ronan Amaral

Courriel en date du 24 mai de M. Ronan Amaral, JAL désirant être présenté au titre de candidat R3 pour la saison 2021/2022.

Dans la mesure où la CDA souhaite effectuer des observations sur des matchs Départemental 1 préalablement à une éventuelle promotion au titre de Candidat Arbitre Régional 3, la CDA ne présentera pas M. Ronan Amaral à l'examen régional du 11 juin prochain. En revanche la commission, ne voit aucun inconvénient à ce que celui-ci soit promotionnel CR3 pour la saison 2021/2022.

5. Questionnaire de Formation continue

Attendu à la lecture du règlement intérieur et à l'obligation de formation continue incombant à la population arbitrale icaunaise, un questionnaire de formation continue sous le format d'un Googleform a été conçu par le pôle Formation de la CDA. Ce dernier, mis à disposition le 01/03/2021, était à remplir avant le 31/03/2021.

La commission fait le point sur les arbitres qui n'ont pas répondu.

La CDA débat et statue sur ce sujet avant de notifier les décisions aux intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H55.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 39 du Statut de l'Arbitrage.

Le Président de la séance
Philippe Chanudet

Le Secrétaire
Guillaume Vié